

Un frère de Saint-Jean à nouveau condamné pour agression sexuelle

Un religieux de la communauté de Saint-Jean, déjà condamné à 8 ans d'emprisonnement en mai dernier, a de nouveau été condamné à 14 mois de prison ferme pour agressions sexuelles par le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay.

25/11/15 - 17 H 06

Un religieux de la communauté de Saint-Jean, déjà condamné à huit ans d'emprisonnement par les assises de Saône-et-Loire en mai dernier, a de nouveau été condamné à quatorze mois de prison ferme pour agressions sexuelles par le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay. Jean-Dominique Lefèvre, 66 ans, a été extrait de sa cellule mardi 24 novembre afin d'être jugé pour des agressions sexuelles commises à l'été 1991, à La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

La victime, alors âgée de six ans, avait été confiée au prévenu par sa grand-mère, venue chercher du réconfort dans cette communauté, après la mort de l'un de ses fils. Le religieux qui s'occupait alors de la catéchèse, avait profité de l'absence de la grand-mère pour commettre des attouchements sur la petite fille.

« J'AI CÉDÉ À DES DÉSIRS MAUVAIS »

À la barre, le sexagénaire a reconnu les faits, même s'il ne s'en « rappelle pas très bien » : « j'ai cédé à des impulsions, à des désirs mauvais », a déclaré le religieux, expliquant « qu'il avait du mal avec sa sexualité, à respecter son vœu de chasteté ».

Le président : « Pourquoi des petites filles ? » Le prévenu : « Parce que j'étais attiré par leur pureté, leur innocence ».

> Lire aussi : [La « confiance trahie » des victimes d'un frère de Saint-Jean](#)

La victime, aujourd'hui âgée de 30 ans, a « remercié ceux qui l'ont écoutée » : « Quand on est une petite fille, on ne sait pas ce qu'il se passe, ça m'a fait beaucoup de bien de porter plainte, ça m'a soulagée », a-t-elle dit, en pleurs.

Le 28 mai, [le religieux avait été condamné à huit ans de prison](#) pour des agressions sexuelles commises entre 1991 et 1999 contre cinq victimes en France et en Roumanie. Il répondait également des viols de

l'une d'entre elles, roumaine, et d'une jeune femme de 33 ans, en situation fragile et qui s'est suicidée. La cour d'assises avait retenu l'accusation de viol dans le premier cas.

LA COMMUNAUTÉ RESSENT « UNE PROFONDE HONTE »

Dans un communiqué, la communauté des frères de Saint-Jean a dit mardi ressentir « *une profonde honte et tristesse qu'un membre de (leur) communauté ait pu commettre des abus sexuels sur des enfants* ».

« *Nous condamnons un comportement si odieux* », a ajouté la congrégation, qui demande « *à nouveau pardon (...) aux victimes et à leurs familles* ».

« *Aujourd'hui, de tels dysfonctionnements ne seraient plus possibles* », a-t-elle par ailleurs assuré.

Créée en 1975 par le père Marie-Dominique Philippe, la communauté de Saint-Jean, dont les membres sont surnommés « *les petits-gris* » en raison de la couleur de leur habit, s'est installée dès 1982 dans le prieuré de Rimont (Saône-et-Loire).

Elle a rapidement rencontré un succès très important auprès des jeunes religieux et compte aujourd'hui quelque 500 membres. La congrégation a été régulièrement soupçonnée de dérives sectaires.

La Croix avec AFP

fin pagination